

Réunion du Comité de pilotage du Site Natura 2000
« Rivière Laïta, Pointe du Talud, Etangs du Loc'h et de Lannédec »
(site FR5300059)
Compte rendu du COPIL du jeudi 31 mars 2022

Le jeudi 31 mars 2022, le **Comité de pilotage du Site Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannédec »** s'est réuni dans la salle des Fêtes de Clohars-Carnoët de 14h00 à 17h15.

Etaient présents :

ALLANIOUX Stéphanie	:	Conservatoire du littoral/ Chargée de mission
AUFFRET Jean-Paul	:	Association Amis des Chemins de ronde
BASCK Stéphane	:	Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan/ Conservateur de la Réserve Naturelle Régionale du Loc'h
BEST Xavier	:	Conseil Départemental du Finistère/ Unité Espaces Naturels Sensibles
BOUTEILLER Yolaine	:	Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Morbihan/ Responsable Unité Nature Forêt Chasse
BROSSARD-RAMOND Agnès	:	Lorient Agglomération/ Responsable Unité Patrimoine Naturel d'Intérêt Communautaire
CHOLET Arnaud	:	Conseil Départemental du Morbihan (ASTER 56)
COCHE Jean-Paul	:	Association pour l'Environnement et la Promotion (AEP) du Fort Bloqué/ Président
GARRÉ Maël	:	Conservatoire du littoral/ Responsable du Site de Saint-Maurice (Clohars-Carnoët)
GUYOMAR Alexandre	:	Société de Chasse de Clohars-Carnoët
GUYOT Thomas	:	Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé Isole Laïta/ Chargé de mission
HOREL Bernard	:	Association Tarz Heol
HUET Frédérique	:	Lorient Agglomération/ Responsable Unité Nature et Biodiversité
LANDAIS Joseph	:	Ville de Ploemeur/ Responsable Développement Durable
LE BEUZE Joël	:	Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère
LE GARREC Marie-José	:	Ancien membre du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)
LE GROGNEC Pierre-Yves	:	Association Eau et Rivières de Bretagne
MANELPHE Jean	:	Lorient Agglomération/ Chargé de mission pour le site Natura 2000
NICOL Pascal	:	Quimperlé Communauté/ Service Environnement
NICOLAS Armelle	:	Lorient Agglomération/ Vice-Présidente chargée de l'environnement, de la gestion des risques, des espaces naturels et de la GEMAPI/ Présidente du COPIL du site Natura 2000
PELLANT Jean-Claude	:	Mairie de Quimperlé/ Pôle Aménagement
PÉRIGNON Laurent	:	Conseil Départemental du Morbihan/ Technicien Espaces Naturels Sensibles et Randonnées
PÉRON Yannick	:	Mairie de Clohars-Carnoët/ Conseiller municipal
ROMAGNÉ Leslie	:	Mytilicultrice EARL LJR « Les Moules de la Laïta »
SARRAZIN Bernard	:	Union Nationale des Associations de Navigateurs (UNAN) du Morbihan
SOTIN Muriel	:	Mairie de Ploemeur/ Service Développement Durable
SUCCAR Marie-Claude	:	Union pour la Mise en Valeur Esthétique du Morbihan (UMIVEM)
TAILFER Marine	:	CDPMEM (Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins) du Morbihan
TANGUY Didier	:	Association Eau et Rivières de Bretagne
TIMMERMAN Pierre	:	Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé Isole Laïta/ Animateur du SAGE et du PAPI Ellé Isole Laïta

Etaient excusés :

BADOUEL Charlotte	:	Comité Régional de la Conchyliculture (CRC)/ Chargée de mission
BALDENSPERGER Jacques	:	Association Mycologique et Botanique de Ploemeur
BOUTELOUP Hélène	:	Agence d'Urbanisme, de Développement économique et technopole du pays de Lorient (Audélor)
DANTEC Hervé	:	DDTM du Finistère
DUVAL Franck	:	Ville de Guidel/ Conseiller municipal, Délégué à l'environnement
FORTUNE Claudine	:	Botaniste (expertise)
HARDEGEN Marion	:	Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB)
LEBEAU Florian	:	Conseil Régional de Bretagne/ Chef de Service Patrimoine naturel et Biodiversité
LUMALE Françoise	:	DDTM du Finistère/ Responsable Unité Nature et Forêt
PERNET Sandrine	:	DDTM 56/SAMEL-DML/ Adjointe au Chef du Service Aménagement de la Mer et du Littoral
PICART Yves	:	Office Français de la Biodiversité (OFB)
SIMONNET Franck	:	Groupe Mammalogique Breton (GMB)
TAJAN Lucile	:	Agence de l'Eau Loire-Bretagne/ Chargée d'Interventions
THORIN Vanessa	:	Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé Isole Laïta/ Chargée de mission

1. Introduction de la réunion

Yannick PERON, Conseiller municipal à Clohars-Carnoët, ouvre la séance à 14h00 et souhaite la bienvenue aux (30) participants à la réunion du Comité de pilotage Natura 2000. Il excuse l'absence du Maire, actuellement en congés.

2. Elections de la structure animatrice du site Natura 2000 et de la présidence du comité de pilotage

Rappel :

Le site Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannédec » recèle la plupart des milieux caractéristiques du littoral breton : estuaire, prés salés, lagunes littorales, dunes, falaises, landes, étangs et marais littoraux..., au total 20 habitats naturels d'intérêt européen.

La qualité naturelle remarquable de ce site en fait un lieu très fréquenté, donc soumis à une forte pression anthropique. Par ailleurs, le littoral est l'objet de phénomènes d'érosion naturelle active. Lorient Agglomération assure, depuis le 24 octobre 2000, l'animation du site Natura 2000.

Le Document d'Objectifs (DOCOB) élaboré pour le site Natura 2000 réunit un ensemble de mesures de protection dans le but de préserver ou de restaurer le bon état des milieux naturels, et aussi de préserver la qualité remarquable des espaces littoraux et leur intérêt touristique.

Le DOCOB du site a été validé en deux étapes : le 24 juin 2004 (littoral Guidel-Ploemeur) puis le 15 septembre 2010 (DOCOB complet intégrant la Rivière Laïta). L'arrêté ministériel portant désignation du site Natura 2000 en tant que « Zone Spéciale de Conservation » (ZSC) a été publié le 6 mai 2014.

Le mandat d'animation (Lorient Agglomération), de même que le mandat pour la présidence du site (Armelle NICOLAS), sont arrivés à échéance le 17 janvier 2022. Le présent comité de pilotage va donc procéder à l'élection de la structure animatrice du site Natura 2000 et de la présidence du comité de pilotage pour les trois prochaines années (2022-2025).

Il doit également permettre de dresser le bilan d'actions de l'année 2021 et d'évoquer les perspectives pour 2022, pour ce qui concerne l'opérateur du site Natura 2000 et les autres acteurs locaux.

Yolaine BOUTEILLER, Responsable de l'Unité Nature Forêt Chasse à la DDTM du Morbihan, excuse l'absence du Sous-Préfet de Lorient et procède au nom de l'Etat aux élections de la structure animatrice du site Natura 2000 et de la présidence du comité de pilotage.

Une seule candidature a été déposée pour la structure animatrice : Lorient Agglomération. Une seule candidature a également été déposée pour la présidence du comité de pilotage : celle d'Armelle NICOLAS.

Armelle NICOLAS, Maire d'Inzinzac-Lochrist, Vice-Présidente de Lorient Agglomération et Présidente du Syndicat du Blavet Scorff Ellé Isole Laïta, souligne le caractère naturel à la fois remarquable et fragile du site Natura 2000 et rappelle que le Document d'Objectifs Natura 2000 constitue un outil commun aux acteurs locaux permettant de mener des actions de préservation de ce patrimoine naturel. Elle se propose de poursuivre la présidence du comité de pilotage du site pour les trois années à venir.

Yolaine BOUTEILLER demande aux membres du comité de pilotage s'ils ont des objections concernant les candidatures proposées. Aucune opposition, aucune abstention ne sont manifestées.

→ Lorient Agglomération et Armelle NICOLAS sont donc respectivement reconduits à l'unanimité en tant que structure animatrice du site Natura 2000 et présidente du comité de pilotage du site.

3. Animation du site Natura 2000 par l'opérateur Lorient Agglomération (cf. diaporama joint pages 5 à 30)

Jean MANELPHE (Lorient Agglomération), Chargé de mission pour le site Natura 2000, remercie la mairie de Clohars-Carnoët pour la qualité de son accueil.

Il évoque succinctement la localisation du site Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec » (925 hectares, dont 111 ha de surfaces marines = estuaire, estran, lagunes, récifs) et les habitats naturels et espèces d'intérêt européen qui le caractérisent :

- 20 habitats naturels d'intérêt européen : la plupart des milieux caractéristiques du littoral breton sont présents sur le site Natura 2000 : estuaire, prés salés, lagunes littorales, dunes, falaises, landes, étangs et marais littoraux...

- 3 espèces végétales d'intérêt européen : 2 Orchidées : Liparis de Loesel, Spiranthe d'été, et l'Oseille ou Patience des rochers.

- 11 espèces animales d'intérêt européen :

- . Mammifères : Loutre d'Europe, Grand Rhinolophe et Barbastelle d'Europe.

- . Poissons : Saumon atlantique, Lamproie marine et Lamproie de Planer.

- . Invertébrés : Escargot de Quimper, Lucane Cerf-Volant (Coléoptère), Agrion de Mercure (Odonate), Ecaille chinée et Sphinx de l'Epilobe (Lépidoptères).

NB : Jean MANELPHE a réparti en 2021 son temps d'animation entre le présent site et le site Natura 2000 de l'Île de Groix.

3.1. Contrats Natura 2000 et suivis écologiques associés

L'assistance par le chargé de mission Natura 2000 comprend la définition du projet en collaboration avec le porteur de projet potentiel, les visites nécessaires sur le site concerné, l'aide au montage du dossier de demande de subventions, le suivi du bon déroulement du projet et l'appui pour la demande de versement des aides.

3.1.1. Restauration de la dune grise autour du Fort du Loc'h (Guidel) (mesure B5 du DOCOB)

La dune grise est un habitat naturel d'intérêt européen prioritaire, rare à l'échelle européenne ainsi qu'à l'échelle mondiale, qui tend à régresser fortement sur le site suite au développement de fourrés pré-forestiers à ajoncs d'Europe et prunelliers.

Cette évolution conduit à une perte de biodiversité et à la fermeture du paysage. La dune grise risque même de disparaître à terme s'il n'y a pas d'intervention humaine.

Depuis 2012, deux précédents contrats Natura 2000, portés par Lorient Agglomération, ont permis de faire reculer la progression des fourrés. L'objectif recherché étant de retrouver la dune grise originelle à Rose pimprenelle et Raisin de mer, et un ourlet arrière-dunaire à Géranium sanguin (Cf. photos ci-après).

Un troisième contrat Natura 2000 a été engagé par Lorient Agglomération fin 2019 et se poursuit jusqu'en 2022 inclus (plan du projet ci-après) afin de maintenir l'effort de restauration de la dune grise : ouverture de nouvelles zones enfrichées et entretien des zones déjà réouvertes. Au global, ce sont 4,88 hectares qui font l'objet d'une gestion sur quatre ans.



Rose pimprenelle



Géranium sanguin



Raisin de mer (Ephédra)



Contrat Natura 2000 dune grise Fort du Loc'h
(ouverture de milieu : zones en « rouge »)

Travaux réalisés en régie : arrachage de fourrés (*photo 1 ci-après*), étrépage mécanique sur certains secteurs, entretien selon des techniques peu impactantes (engins équipés de pneus basse pression), broyage et débroussaillage avec exportation.

Agnès BROSSARD-RAMOND (Lorient Agglomération), Responsable de l'Unité Patrimoine Naturel d'Intérêt Communautaire, rapporte que l'équipe d'agents qu'elle encadre a entretenu, en 2021, 8 000 m² de zones déjà ouvertes.

L'objectif en 2021 d'ouverture de fourrés sur 5 000 m² n'a en revanche pu être réalisé qu'à moitié : le coût de mise en dépôt des déchets (végétation arrachée + sable) ayant été multiplié par un facteur 2 à 3, les travaux ont été interrompus (dépassement de budget). Une alternative est recherchée pour 2022 : un agriculteur bio serait intéressé par les rémanents de l'opération pour amendement de ses champs.

Travaux réalisés par entreprise : entretien annuel des secteurs ouverts par broyage avec exportation (*photo 2 ci-après*), au moyen d'une dameuse des neiges reconvertie et équipée de broyeurs à marteaux.

Jean MANELPHE précise que le coût d'intervention par entreprise en 2021 est de 3 792 euros TTC (coût global de 2019 à 2021 : 10 032 euros TTC).



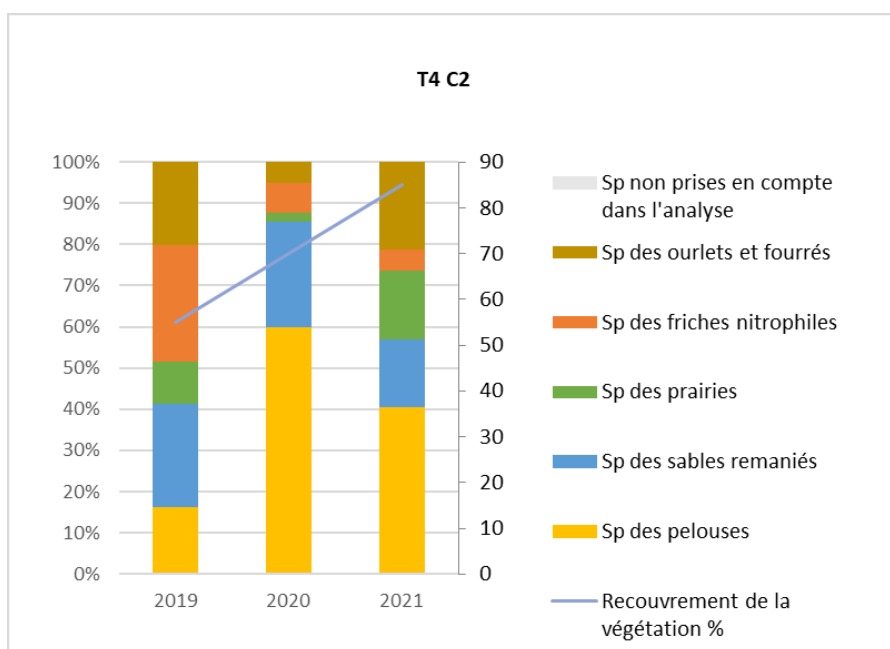
(1) Arrachage de fourrés



(2) Broyage avec exportation

Résultats (suivi botanique) et perspectives : Jean MANELPHE rapporte que le suivi botanique mis en place en parallèle au contrat montre une évolution du milieu ouvert vers une « pelouse acidiphile pionnière », habitat d'intérêt européen (UE 6230).

Le retour à la dune grise (habitat UE 2130) semblerait lui nécessiter un temps plus long, et si les conditions édaphiques (nature du sol) le permettent.



Exemple de fiche de suivi

Le bilan global du suivi (2019-2022) sera dressé fin 2022 et éclairera sur la suite à donner à l'opération. Il intégrera les données ornithologiques issues de l'inventaire réalisé sur Guidel en avril-juin 2022 par Lorient Agglomération, et confié à Bretagne Vivante, selon le protocole ONCB (Oiseaux Nicheurs Communs de Bretagne).

Cet inventaire fera notamment ressortir l'intérêt des fourrés ou de l'alternance milieu ouvert/ milieu fermé pour les passereaux nicheurs locaux, et aidera à définir un équilibre de gestion des fourrés/ pelouses et dunes.



Contrat Natura 2000 dune grise Fort du Loc'h : transects de suivi botanique (en « jaune »)

Yolaine BOUTEILLER demande s'il convient de poursuivre l'entretien des zones ouvertes. Jean MANELPHE estime que l'entretien par fauche ou broyage avec exportation est sans doute à maintenir annuellement compte tenu de la forte dynamique de la végétation, sous peine de refermeture du milieu et d'un retour à la situation initiale (fourrés) avant contrats Natura 2000. Agnès BROSSARD-RAMOND confirme ces propos.

Yolaine BOUTEILLER pense qu'il faut dans ce cas assurer la pérennité de l'entretien avant de poursuivre l'ouverture sur d'autres zones.

Jo LANDAIS demande si un entretien fréquent ne va pas à l'encontre de la réinstallation de la végétation. Jean MANELPHE, sous réserve de confirmation par les botanistes du CBNB (Conservatoire Botanique National de Brest), pense que cela ne devrait pas avoir d'impact négatif sur les espèces de la dune grise. Agnès BROSSARD-RAMOND précise que la hauteur de coupe est à 10 cm du sol et que les espèces par nature de petite taille de la dune grise ne sont pas menacées.

3.1.2. Restauration du bas-marais alcalin de Pen er Malo (ENS 56, Guidel) (mesure B7 du DOCOB)

Jean MANELPHE présente le projet de restauration de ce site : le site de Pen er Malo est classé en Espace Naturel Sensible du Morbihan (ENS).

Le site se compose notamment de bas-marais alcalins (installés sur sable coquillier, d'où l'originalité d'un pH basique du sol et non acide), d'une grande richesse floristique, où l'on note la présence de deux espèces d'orchidées remarquables : le Liparis de Loesel et la Spiranthe d'été (suivi de ces espèces selon un protocole du CBNB).



Liparis de Loesel



Spiranthe d'été

Deux premiers contrats Natura 2000, portés par le Conseil Départemental du Morbihan (CD 56), ont contribué, depuis 2016, à limiter le développement de la saulaie à Saule cendré menaçant l'habitat de fermeture et à ouvrir ainsi 3,42 hectares de bas-marais.

Un troisième contrat Natura 2000 a été engagé par le CD 56 en 2020 et se poursuit jusqu'en 2022 inclus (voir plan du projet ci-dessous). Au total, ce sont 12,27 hectares qui font l'objet d'une gestion sur trois ans : entretien des zones déjà ouvertes et défrichage de nouvelles zones.



Contrat Natura 2000 bas-marais Pen er Malo
(ouverture de milieu : zones en « jaune »)

Les travaux consistent en la coupe à ras de saules avec exportation des rémanents et en l'entretien des secteurs déjà réouverts par broyage/exportation (photos ci-dessous).

Jean MANELPHE précise que le coût d'intervention par entreprise en 2021 est de 7 169 euros TTC (coût cumulé 2020-2021 : 16 837,80 euros TTC).



Broyage avec exportation



Coupe de saules avec exportation en bord de parcelle

Laurent PERIGNON, Technicien Espaces Naturels Sensibles au Conseil Départemental du Morbihan, précise que la coupe à ras de saules a été préférée à l'arrachage, ce dernier faisant appel à un matériel très lourd et bien plus traumatisant pour le milieu. Les rejets annuels de saules sont également gérés par coupe et leur nécessaire gestion s'atténue au bout de 3-4 ans. Le broyat issu des zones déjà ouvertes est lui composté sur place pendant quelques mois, puis récupéré par un agriculteur bio local.

Laurent PERIGNON estime que l'on peut aujourd'hui arrêter de procéder à de nouveaux travaux d'ouverture et concentrer l'effort de gestion sur l'entretien des zones humides ouvertes reconquises (bas-marais, mégaphorbiaie, roselière).

Il précise, par ailleurs, que la saulaie conservée abrite des espèces de fougères intéressantes ainsi notamment que la Grande Douve (*Ranunculus lingua*), plante protégée au niveau national. La Locustelle luscinoïde, espèce de fauvette des marais, apprécie également les fourrés de saules.

Yolaine BOUTEILLER (DDTM 56) demande quel effet cette gestion a eu sur les orchidées remarquables du site ? Laurent PERIGNON rappelle, en premier lieu, que le Liparis de Loesel est sans doute issu d'une introduction à Pen er Malo. Les comptages du nombre de pieds de Liparis ont montré une explosion de la vingtaine de pieds au tout départ de la gestion à plus de 700 pieds en 2019. Le dernier comptage indique une baisse très sensible, avec moins de 80 pieds recensés, qui serait liée, selon une analyse menée avec le Conservatoire Botanique National de Brest, à un changement de technique de gestion (hauteur de coupe trop basse).

NB : la Spiranthe d'été ne semble pas, elle, être impactée par ce changement de technique de gestion. La technique de coupe a donc été revue pour rétablir une situation favorable au Liparis.

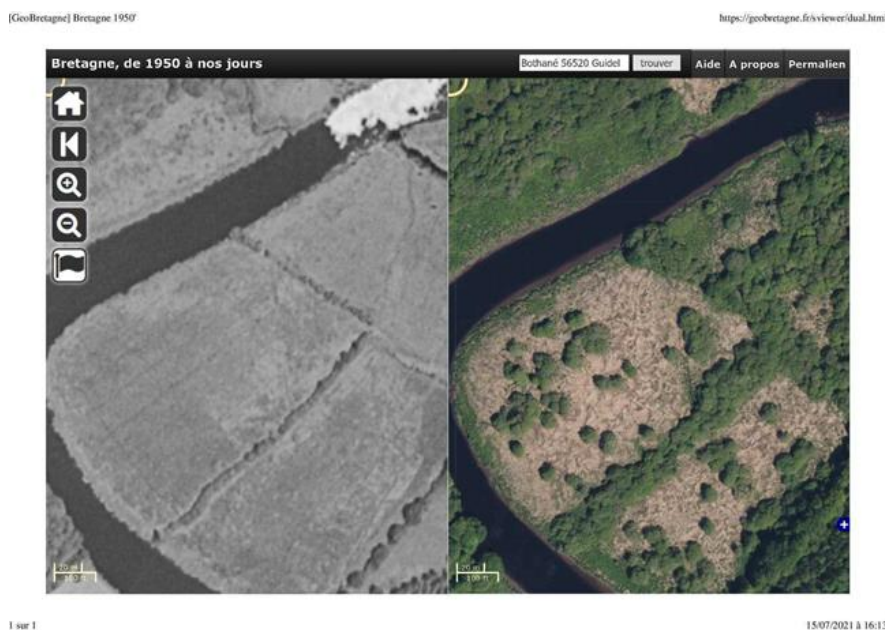
Un bilan global sera dressé fin 2022 à l'issue du contrat Natura 2000 et permettra de définir la suite donnée à l'opération.

3.1.3. Contrats Natura 2000 à l'étude en 2021

3.1.3.1. Réouverture de la zone humide de Bothané (Guidel) (mesure B8 du DOCOB)

Un propriétaire privé en rive Guidel de la Laita souhaite la réouverture d'une zone humide envahie par la roselière et la saulaie marécageuse (*photos ci-dessous*).

En effet, suite à la déprise agricole, le milieu a évolué de la prairie naturelle humide pâturée à la mégaphorbiaie, puis à la phragmitaie (roselière) et à la saulaie.



Le propriétaire a fait appel à l'opérateur Natura 2000 pour étudier la possibilité d'un contrat Natura 2000 avec pour objectif de restaurer des prairies sur une partie des parcelles (4,7 ha), tout en favorisant une mosaïque de milieux, et donc une biodiversité, composée de prairies, mégaphorbiaies/roselières et saulaies (plan du projet ci-après). L'entretien ultérieur se ferait par pâturage et/ou fauche mécanique.



Projet d'ouverture de milieu : zones en hachuré jaune

Le propriétaire, et porteur de projet, n'a pas souhaité déposer de contrat Natura 2000 au printemps 2022 pour se donner un temps de réflexion supplémentaire (rapport coût/ bénéfice, possibilité de pâturage).

Jo LANDAIS (Ville de Ploemeur) demande s'il est possible de mettre en place un pâturage en bord de Laïta ? Jean MANELPHE précise que le pâturage extensif en bord de Laïta n'est pas interdit par le SAGE Ellé-Isole-Laïta (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), à condition notamment d'installer des clôtures en bord de cours d'eau ainsi qu'un dispositif d'abreuvement hors cours d'eau. La présence de 2 élevages conchylicoles sur la Laïta à l'aval de Bothané nécessite, en effet, de prendre des précautions.

3.1.3.2. Lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes, site de Porcoubar (Ploemeur) (mesure A2 du DOCOB)

A la demande de la Commune de Ploemeur, un projet de contrat Natura 2000 a été élaboré pour le site de Porcoubar au Courégant (*photo ci-après*).

Il s'agit d'enrayer le développement du Sénéçon en arbre ou « Baccharis » (*Baccharis halimifolia*) sur la pelouse littorale (habitat UE 1230) et sur la lande littorale (UE 4030) : plus d'une soixantaine de plants ont été répertoriés au printemps 2021 par Lorient Agglomération.

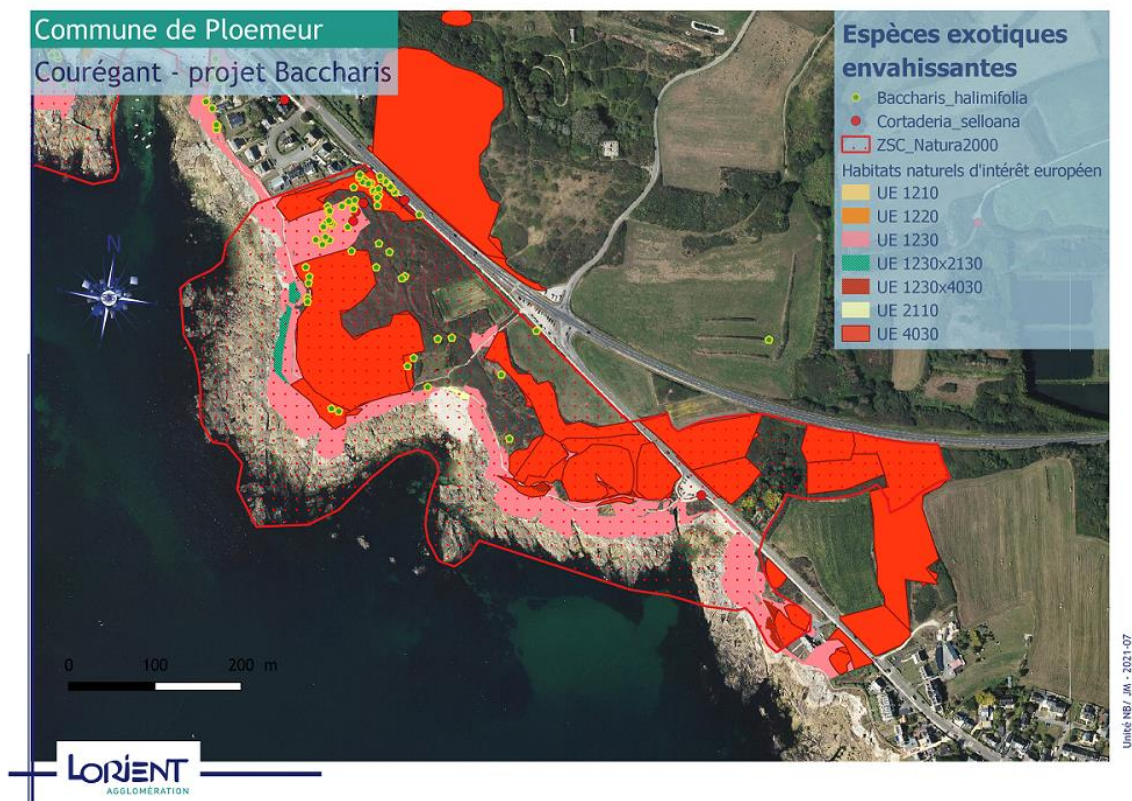
Jo LANDAIS, Responsable Développement Durable de la Ville de Ploemeur, précise que la commune mène à proximité et depuis 3 ans, en dehors du périmètre du site Natura 2000, une action parallèle de lutte contre cette même plante.

L'opération concernera également quelques gros plants d'Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*), plante invasive présente, dans une moindre mesure, sur le site.

Le projet de contrat Natura 2000, porté par la Commune, consiste en l'arrachage des plants et leur évacuation pour brûlage (en période d'autorisation préfectorale), suivi de la gestion des repousses annuelles en régie. Ce projet sera déposé en avril prochain pour instruction auprès des services de l'Etat.



Site de Porcoubar au Courégant (Ploemeur)



Jo LANDAIS rapporte, par ailleurs, les difficultés de lutte contre une autre espèce invasive, l'Ail triquetre.

Stéphane BASCK (Fédération des Chasseurs du Morbihan) précise que cette espèce fait l'objet d'un débroussaillage annuel avant floraison sur la Réserve Naturelle du Loc'h, action qui permet d'épuiser progressivement la plante.

3.1.3.3. Gestion de la lande de la Butte de Saint-Adrien (Ploemeur), gestion de la lande à Giteau (Guidel) (mesure A2 du DOCOB)

Un projet de contrat Natura 2000 était en cours de réflexion avec le Conseil Départemental du Morbihan pour le site remarquable de la lande de Saint-Adrien, classé en ENS, surplombant l'étang de Lannédec et l'océan en rive Ploemeur.

Ce projet de poursuite de l'ouverture du milieu est pour l'instant reporté. La lande de Saint-Adrien fait l'objet cependant d'un entretien régulier par le CD56 pour le maintien de l'ouverture du milieu déjà réalisée.

Un autre projet de contrat Natura 2000 est à l'étude avec le service ENS et concerne le site dit de la « lande à Giteau » sur Guidel. Il s'agit là de maintenir l'ouverture de la dune grise (UE 2130) qui est dominante sur le site et tend à se fermer au profit des fourrés. Le projet devrait être déposé à l'automne prochain.



Laurent PERIGNON (ENS, CD56) précise que l'objectif de cette action n'est pas de restaurer mais de stabiliser le milieu, en tentant de limiter le trop fort développement du Rosier pimprenelle.

La dune grise concernée accueille notamment une avifaune exceptionnelle avec la Linotte mélodieuse, la Fauvette pitchou, ou encore la Tourterelle des bois.

3.2. Assistance aux porteurs de projets pour l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 (EIN 2000)

L'assistance fournie par l'opérateur Natura 2000 a pour objet, d'une part, de sensibiliser les différents porteurs de projets à la préservation des habitats naturels (et espèces inféodées) concernés par ces projets et, d'autre part, de les aider à réaliser l'évaluation d'incidences Natura 2000 réglementaire de leurs projets (recommandations de protection à respecter, modification du projet si nécessaire).

NB : si le projet ne concerne qu'une seule commune, il est rappelé au porteur de projet que l'EIN2000 est à déposer en Mairie (compétence du Maire) ; s'il concerne plus d'une commune, l'EIN2000 est à déposer en Préfecture (Sous-Préfecture de Lorient/ instruction DDTM 56, pour le présent site).

Dans le contexte sanitaire particulier de 2021, 17 projets ont été étudiés par le chargé de mission, dont 10 relatifs à des manifestations et 7 à des travaux.

3.2.1. Manifestations sportives et culturelles

10 dossiers ont été étudiés et concernent des randonnées pédestres, VTT, nautiques, courses à pied, sports de plage, du kitesurf...

3.2.2. Projets de travaux

7 dossiers ont été étudiés en 2021 dont :

- . ZMEL de Ploemeur (zones de mouillage de Fort-Bloqué et de Port-Fontaine, en lien avec la commune),
- . Stockage de chars à voile (*photo ci-jointe*) au Fort-Bloqué (Ploemeur, en lien avec la commune et la SELLOR), en bordure de la piste cyclable (les chars étaient stockés auparavant sur les habitats naturels des hauts de plage),
- . Entretien de sécurité du Pont Saint-Maurice sur la Laïta (Clohars-Carnoët/Guidel, dossier porté par le Conseil Départemental du Finistère),
- . 2 projets : installation d'une nouvelle mytiliculture et projet d'extension de l'exploitation mytilicole existante (Laïta, Guidel, en lien avec le Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne-Sud), les deux projets ayant abouti,
- . Projet de restauration architecturale du Fort du Loc'h (Guidel, projet à venir porté par Lorient Agglomération).



3.2.3. Effet cumulé des manifestations sur l'environnement

Une méthodologie d'analyse des effets cumulés des manifestations sportives a été mise au point par la DDTM du Morbihan sur le site du Golfe du Morbihan. Cette méthodologie va être appliquée sur le présent site Natura 2000 à partir des données collectées par Lorient Agglomération de 2015 à 2021 (tracés des parcours et base de données associée des contenus des manifestations fournis par l'opérateur Natura 2000).

Yolaine BOUTEILLER précise qu'une personne a été recrutée pour 2 mois à la DDTM du Morbihan pour traiter ces données.

Le croisement des connaissances sur les habitats naturels et leur sensibilité, et de leur fréquentation sur l'année va permettre d'établir des prescriptions en vue de limiter si nécessaire l'impact humain :

- . modification du tracé,
- . modification de la date ou de la durée de manifestation,
- . modification de la périodicité de la manifestation,
- . limitation du nombre autorisé de participants,
- . implication des porteurs de projets dans l'évaluation du dérangement occasionné,
- . élaboration d'une charte Natura 2000, etc.

Ces prescriptions une fois mises en forme pour le site seront soumises à l'approbation d'un prochain Comité de pilotage du site Natura 2000.

3.3. Etudes et suivis écologiques

3.3.1. Suivi des oiseaux nicheurs selon le protocole ONCB (Oiseaux Communs Nicheurs de Bretagne)

A la faveur des inventaires de l'avifaune menés sur le site Natura 2000 en ZPS de la Rade de Lorient, trois secteurs de suivi ont été proposés en 2021 sur la commune de Ploemeur :

- de Basse Candec (Kaolins) au Courégant,
- du Courégant à Kerroc'h,
- de Kerroc'h à Lomener (en passant par Port Blanc, Pointe du Talud, Le Pérello).

(voir exemple de suivi ci-après)

Les territoires occupés par les passereaux et les colombidés ont été recherchés par un ornithologue de Bretagne Vivante missionné par Lorient Agglomération sur environ 42 hectares de surface théorique et un linéaire global de 4,3 km, en appliquant le protocole ONCB (3 passages : les 20 avril, 27 mai et 30 juin 2021).

En 2022, d'autres parcours seront prospectés sur la commune de Guidel, de la Falaise à Pen er Malo (carte ci-dessous).



3.3.2. Suivis botaniques sur le littoral Guidel-Ploemeur

Jean MANELPHE rappelle que des suivis botaniques quinquennaux sont réalisés depuis 2005 sur le littoral Guidel-Ploemeur.

Ces suivis ont pour but de mesurer l'efficacité des mesures de gestion des habitats d'intérêt européen mises en œuvre par Lorient Agglomération :

- . retrait d'anciens parkings et pose de dispositifs de mise en défens vis-à-vis de la fréquentation sur des pelouses littorales,
- . pose de dispositifs de mise en défens sur des habitats dunaires (dune embryonnaire, dune blanche, dune grise et ourlets associés, panne arrière-dunaire),
- . protection de landes littorales, habitats moins soumis à la fréquentation de par leur nature moins pénétrable.

Ce suivi sera reconduit en 2023. Le marché d'étude, à préparer en 2022, inclura pour la première fois une analyse des résultats pour permettre de formuler, le cas échéant, de nouvelles pistes de gestion.

3.4. Groupes de travail, Actions de communication/ sensibilisation, Animation générale du site

3.4.1. Participation à des groupes de travail (2021-2022) :

L'opérateur Natura 2000 est notamment associé aux réflexions de groupes de travail animés par les autres acteurs du site :

- Comité de suivi pour le site des Guerns (Quimperlé).
- Comité consultatif de la Réserve Naturelle Régionale du Loc'h (Guidel).
- Observatoire des changements (RNR du Loc'h).

3.4.2. Actions de communication/ sensibilisation

Ces actions concernent les trois sites Natura 2000 animés par Lorient Agglomération :

- Diffusion des plaquettes d'information sur les EIN2000 lors des manifestations.
- Prêt des expositions et vidéos Natura 2000 à toute structure organisatrice demandeuse.
- Elaboration d'un plan de communication pour la diffusion des outils existants.

Et également :

- Mise à jour du site Internet dédié : <http://laitaguidelploemeur.n2000.fr/>
- Elaboration d'une lettre d'information du site Natura 2000 (en cours).

3.4.3. Suivi administratif et financier du Document d'Objectifs

Il est rappelé les autres rôles inhérents à l'animation Natura 2000 :

- Prévisions budgétaires des actions et bilan en fin d'année.
- Demandes de subventions et de versement d'aides.
- Préparation, animation et comptes rendus de réunions.
- Tableaux de bord de suivi des actions.
- Bilan annuel d'activités.

4. Actions menées en faveur des habitats naturels et des espèces d'intérêt européen/ Partenaires et autres acteurs du site (cf. diaporamas joints)

Jean MANELPHE donne tour à tour la parole aux différents acteurs/ partenaires intervenant sur le site Natura 2000.

4.1. Lorient Agglomération (cf. diaporama pages 34 à 36)

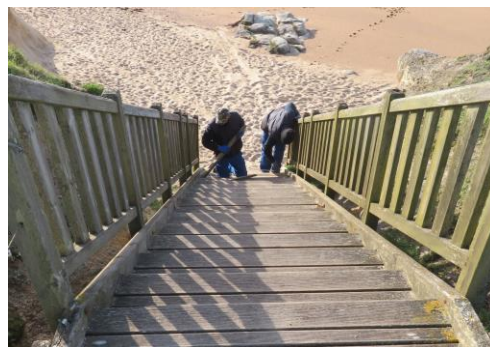
- Travaux d'aménagement et de maîtrise de la fréquentation sur le littoral de Guidel-Ploemeur :

Agnès BROSSARD-RAMOND, Responsable de l'Unité Patrimoine Naturel d'Intérêt Communautaire, fait le point sur l'action en 2021 de l'équipe d'insertion qui intervient sur le littoral Guidel-Ploemeur.

Dans le contexte sanitaire particulier que l'on sait, l'équipe d'insertion de Lorient Agglomération a pu consacrer **3 386 heures en 2021** (7 000 h par an en temps normal) aux travaux d'entretien sur le littoral (*photos ci-après*) :

- . confortation du trait de côte,
- . entretien des dispositifs de mise en défens et d'accueil du public,
- . entretien de chemins,
- . fermeture/ouverture des aires naturelles de stationnement,
- . entretien des accès aux plages,
- . aménagement d'accès pour personnes à mobilité réduite,

- . balayage des zones aménagées (apport régulier de sable naturel),
- . gestion des dépôts sauvages de déchets sur les aires de stationnement.



Agnès BROSSARD-RAMOND relève des incivilités en augmentation, comme par exemple le passage d'un quad qui a dégradé un escalier d'accès à la plage.

- Autres actions menées :

- . Entretien des aménagements de canalisation du public/ Protection de la dune du Loc'h (Guidel)/ Mise en défens du trait de côte.



- . Gestion des espèces exotiques envahissantes : Baccharis, Herbe de la Pampa, Eleagnus.



- . Suivi et mise en défens des nids de Gravelot à collier interrompu : 17 nids recensés en 2021 sur Guidel et Ploemeur, avec une quarantaine d'œufs, 14 éclosions et 7 envols au final.



Laurent PERIGNON rapporte le grand découragement des bénévoles locaux, comme José SERRANO, devant les actes de malveillance vis-à-vis de cette espèce et l'insuffisance de la réponse publique. Il indique qu'une personne en service civique, appuyée par des bénévoles, est dédiée à la sensibilisation du public sur le site du Golfe du Morbihan.

La commune de Ploemeur organise de son côté une journée de sensibilisation. Stéphanie ALLANIOUX précise que le Conservatoire du littoral s'est impliqué fortement depuis le confinement (opération « Sauvons nos poussins »).

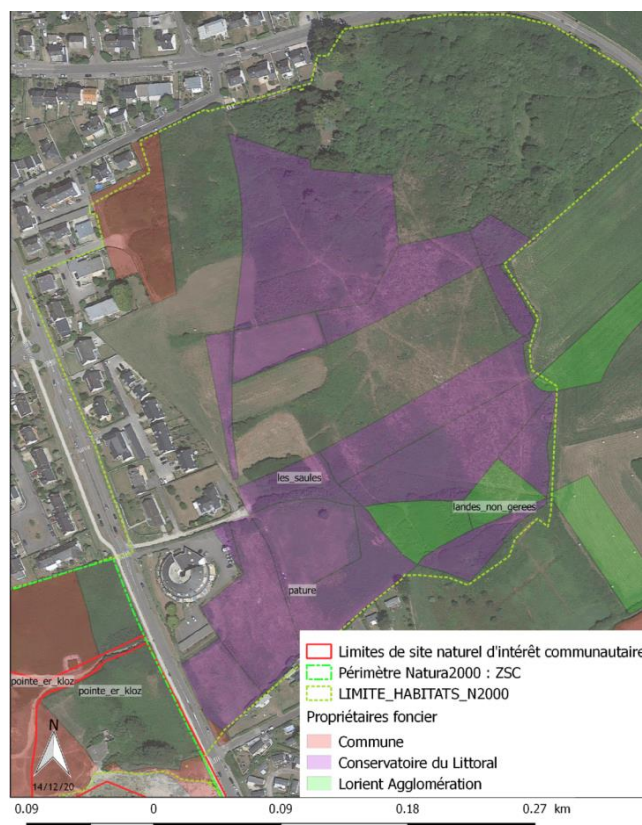
Il est rappelé que la police municipale a la charge de faire respecter les règles de comportement sur les plages, comme la tenue des chiens en laisse.

... Par ailleurs, Bernard HOREL (association Tarz Héol) demande pourquoi un parking a été créé par le Département sur la dune au Pouldu en Guidel au lieu de restaurer le milieu naturel ? Laurent PERIGNON précise (cf. aussi précédent COPIL) que l'emplacement de ce parking est celui d'une ancienne décharge des années 1950-60 non résorbée. Les travaux réalisés ont permis de rationaliser le stationnement, de sécuriser la circulation piétonne et de regagner environ 5 000 m² de prairie/ végétation dunaire.

- Site de Beg er Lann (Ploemeur) :

Une partie de ce site de landes littorales a fait l'objet d'un pâturage ovin et caprin (sur 1,2 hectare), réalisé via un prestataire de service sur l'année entière, et de deux interventions de roulage de fougères avec traction animale (sur 2 500 m²) fin mai et fin juin 2021.

On note notamment sur le site la présence de plantes patrimoniales comme l'Asphodèle d'Arrondeau, l'Orchis bouffon et l'Orchis à fleurs lâches.



Perspectives sur Beg er Lann : arrêt du pâturage sur 2022, poursuite de l'épuisement de la station de fougères, maîtrise de la fermeture du milieu.

Jean-Paul COCHE, Président de l'Association pour l'Environnement et la Promotion (AEP) du Fort Bloqué, pense qu'il serait intéressant d'installer un panneau informatif en entrée permettant d'identifier le site.

4.2. Rivière Laïta (Communes de Clohars-Carnoët, Quimperlé et Guidel)

4.2.1. Projet INPEC

Pierre TIMMERMAN, Animateur du SAGE et du PAPI Ellé Isole Laïta au Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé Isole Laïta, rapporte les tenants et aboutissants de ce projet.

3 estuaires bretons, dont celui de la Laïta, sont dégradés/ déclassés sur le plan écologique du fait notamment d'un déficit anormal en juvéniles de poissons marins et d'eau douce (selon l'Indice Poisson Estuaire, IPE).

Le projet INPEC (Interprétation et traduction opérationnelle des Notes de l'Indice Poisson Estuaire pour la gestion des petits fleuves Côtiers) court sur la période 2021-2024 et a été retenu dans le cadre de l'appel à initiatives (AAI) 2020 de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la biodiversité marine.

L'enjeu global de ce projet est de faire le lien entre l'IPE et la compréhension du fonctionnement des estuaires afin d'orienter les mesures de gestion.

Les objectifs du projet INPEC sont :

- de confronter l'IPE aux données locales par une analyse des données approfondies et un affinage spatial ;
- d'améliorer le suivi et l'observation de l'ichtyofaune et de ses « drivers » environnementaux, en lien avec les pressions subies par ces petits estuaires ;
- de contribuer à une amélioration de la connaissance du fonctionnement des estuaires par des recommandations pour dégager des perspectives de gestion et d'action.

Site de Beg er Lann

Le projet comporte 6 phases d'étude (cf. détails dans le diaporama joint) :

- Analyse des données utilisées pour la note IPE (métriques et pressions).
- Recensement des données locales disponibles sur les territoires.
- Identification de données complémentaires à acquérir.
- Réalisation de campagnes d'analyses complémentaires (option).
- Analyse croisée des pressions localement identifiées et interprétation des notes ELFI.
- Formulation de recommandations pour le suivi (monitoring) et l'observation des estuaires, le traitement et l'exploitation des données.

L'Indice Poisson Estuaire (IPE) est basé sur 7 métriques : densité de poissons migrateurs, densité de juvéniles marins, densité de poissons d'eau douce, densité de poissons benthiques, densité totale de poissons, densité de poissons résidents, richesse taxonomique. Pour la Laïta, en 2020, l'IPE est qualifié de « médiocre ».

L'indice IPE est calibré sur des pressions sur l'habitat et le vivant et des pressions de pollution (contaminants dans les mollusques, réseau ROCCHMV de l'IFREMER).

Les principales pressions identifiées sur la Laïta (sur la période 2000-2010) sont la pollution (PCB, HAP, lindane) et la plaisance (mouillages). Cependant, les données disponibles sont parfois anciennes ou discontinues, les données de pollution sont limitées spatialement et ne permettent pas de refléter la pollution à l'échelle globale de l'estuaire.

L'analyse des métriques repose sur un protocole DCE utilisant un petit (1,5 m) chalut à perche (*photo ci-dessous*).



chalut à perche

Ce protocole ne permet cependant pas d'échantillonner certaines espèces de poissons et les données sont de plus dépendantes de l'échantillonnage spatial (sélectivité du chalut, des secteurs non prospectés).

L'IPE est un indicateur national adapté pour les grands estuaires. La robustesse de cet indicateur est mise en doute pour une application sur les « petits estuaires » bretons.

Des données complémentaires sont à acquérir au moyen d'autres techniques : pêche à la senne de plage (en zones peu profondes, *photo ci-dessous*), monitoring oxygène (identification de phénomènes éventuels d'hypoxie pouvant impacter localement les poissons), suivi des contaminants dans les sédiments, suivi des contaminants dans le biote (huîtres et moules), ADN environnemental (permet d'obtenir une vision quasi-exhaustive des espèces fréquentant l'estuaire, technique encore très expérimentale).



senne de plage

Pierre TIMMERMAN rapporte, par ailleurs, que les rejets des stations d'épuration de l'entreprise Bigard et de Quimperlé Communauté font l'objet depuis août 2021 d'un suivi bactériologique renforcé défini par arrêté préfectoral.

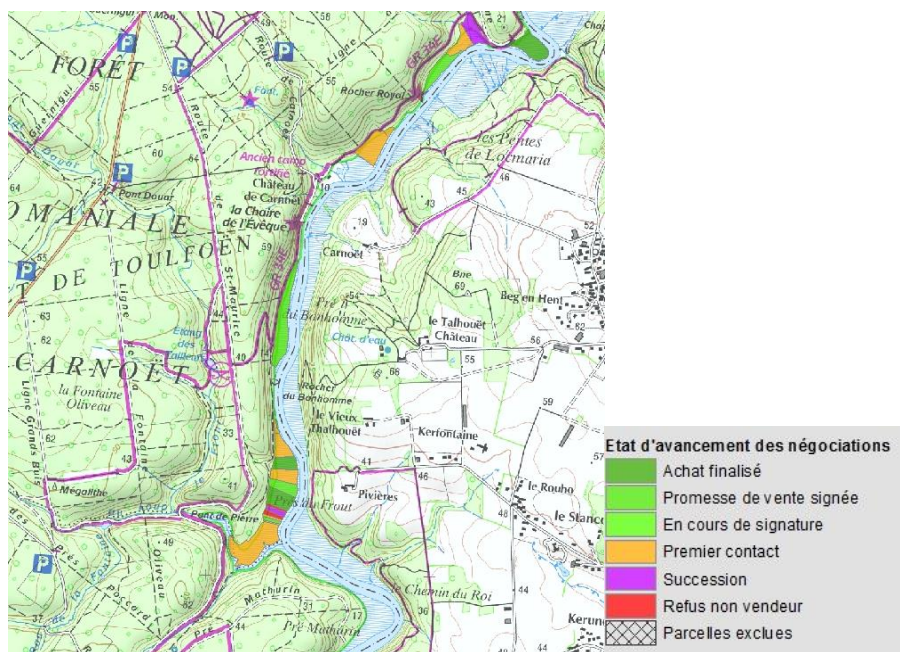
4.2.2. La politique foncière du Département du Finistère sur les rives de la Laïta

4.2.2.1. Le périmètre d'intervention foncier des Guerns

Xavier BEST, Technicien à l'Unité « Espaces Naturels Sensibles » du Conseil Départemental du Finistère, présente les interventions menées par le département sur les rives de la Laïta (*cf. diaporama joint*).

Le projet d'acquisition foncière par le CD29 en cours à Quimperlé porte sur 108 hectares, dont 65 ha de zones humides (Guerns) et 43 ha de coteaux boisés. La SAFI (Société d'Aménagement du Finistère) mène les négociations, et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne soutient le projet.

Au 21 mars 2022, 51 % des parcelles concernées sur les Guerns, représentant 37 hectares, sont considérées comme acquises. L'opération devrait aboutir mi-2023.



4.2.2.2. Les autres acquisitions sur Clohars-Carnoët

Xavier BEST rapporte les autres acquisitions récentes ou en voie d'aboutissement sur Clohars-Carnoët, qui ne relèvent pas du périmètre d'intervention foncier du Département du Finistère mais sont situées en zone de préemption : 3 sites sont concernés (cf. carte ci-dessous).



Anse du Quinquis

4.2.3. Les opérations de gestion du Département du Finistère sur les rives de la Laïta

Xavier BEST présente les actions de gestion des milieux naturels programmées en rive gauche sur Quimperlé (secteur « Villeneuve Braouïc ») : arrachage de lauriers palme, pâturage des mégaphorbiaies envahies de Renouée du Japon et de Balsamine de l'Himalaya (mise en place d'un protocole de suivi avec le Conservatoire Botanique National de Brest).



Renouée du Japon
(Villeneuve Braouïc)

Concernant l'éco-pâturage, il signale que le prestataire titulaire du marché a fait finalement défaut en 2021. Le démarrage de l'action de lutte contre les espèces végétales invasives est donc reporté.

NB : il est estimé qu'il faudra 5 à 7 années d'intervention des chèvres pour venir à bout du massif de Renouée du Japon.

Il évoque ensuite les différents travaux concernant les sentiers de randonnée (sécurisation, ouverture de parcours au public), puis rapporte également les actions menées en rive droite sur les 3 sites acquis sur Clohars-Carnoët (notamment le prêt usage à titre gratuit sur le site du ruisseau du Quinquis pour une fauche tardive de la prairie).

Par ailleurs, il indique la mise en place d'une convention de gestion cynégétique coordonnée des 2 rives sur Quimperlé et la révision de la convention sur Clohars-Carnoët.

Joël LE BEUZE (Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère) souligne le fait que les Guerns sont devenus une réserve à sangliers et qu'il serait nécessaire d'y organiser régulièrement des battues afin de maîtriser le développement de l'espèce. Xavier BEST précise que cette problématique est à l'étude au CD29 mais que d'autres communes que Quimperlé sont prioritaires, comme Moëlan par exemple.

Enfin, Xavier BEST informe du recrutement à partir de septembre 2022 (et pour 1 ou 2 ans) d'une personne en apprentissage pour l'accompagnement de la gestion des rives de la Laïta.

4.2.4. Site de l'Abbaye de Saint-Maurice (Clohars-Carnoët)

Maël GARRÉ (Conservatoire du littoral) se présente en tant que nouveau Responsable du Site de Saint-Maurice (Clohars-Carnoët).

Il rappelle que ce site historique remarquable de l'Abbaye cistercienne de Saint-Maurice de 123 hectares, situé à proximité immédiate du site Natura 2000, comporte notamment 116 hectares de forêt, une queue d'étang fréquentée assidument par la Loutre d'Europe. Le site accueillait également le Grand Rhinolophe, chauve-souris d'intérêt européen, mais cette espèce a déserté le site depuis 3 ans que la Chouette effraie (espèce protégée) s'y reproduit.

Il signale enfin que le site est actuellement en pleine mutation (schéma paysager, muséographie...).

4.3. Espaces Naturels Sensibles du Morbihan

Pour mémoire, la TDENS (Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles) s'applique à tous les projets de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments de toute nature. L'argent ainsi collecté par permis octroyé (et partagé avec le CAUE) finance l'acquisition, l'aménagement et la protection d'espaces naturels remarquables (paysages, patrimoine naturel) du Département concerné.

Laurent PERIGNON (Conseil Départemental du Morbihan) présente le bilan des actions menées sur les différents sites classés en ENS, en dehors du site de Pen er Malo (Guidel) déjà évoqué.

4.3.1. Guern de Locmaria (Guidel)

Des travaux de restauration de prairies humides par fauche d'une partie de la roselière (2 ha) ont lieu tous les ans (coût 2021 : 3 850 € TTC), et font l'objet d'un suivi par le Conservatoire Botanique National de Brest.

4.3.2. Vallon du Pouldu ou de la Villeneuve-Ellé (Guidel-Plages)

Ce vallon préservé, en contexte urbain, comporte une mosaïque d'habitats naturels d'un grand intérêt patrimonial (roselière, prairies humides, mégaphorbiaies, mares, zones de sources).

Ce site est notamment important pour la reproduction de plusieurs Amphibiens (Crapaud calamite, Pélodyte ponctué, Rainette verte, Triton marbré) et pour l'avifaune de la roselière.

Des travaux de fauche (5 200 m² tous les 2 ans) de la roselière sont réalisés (coût 2021 : 1 466 € TTC).

Fauche Guidel 2021 : Vallon de la Villeneuve



4.3.3. Butte de Saint-Adrien (Ploemeur)

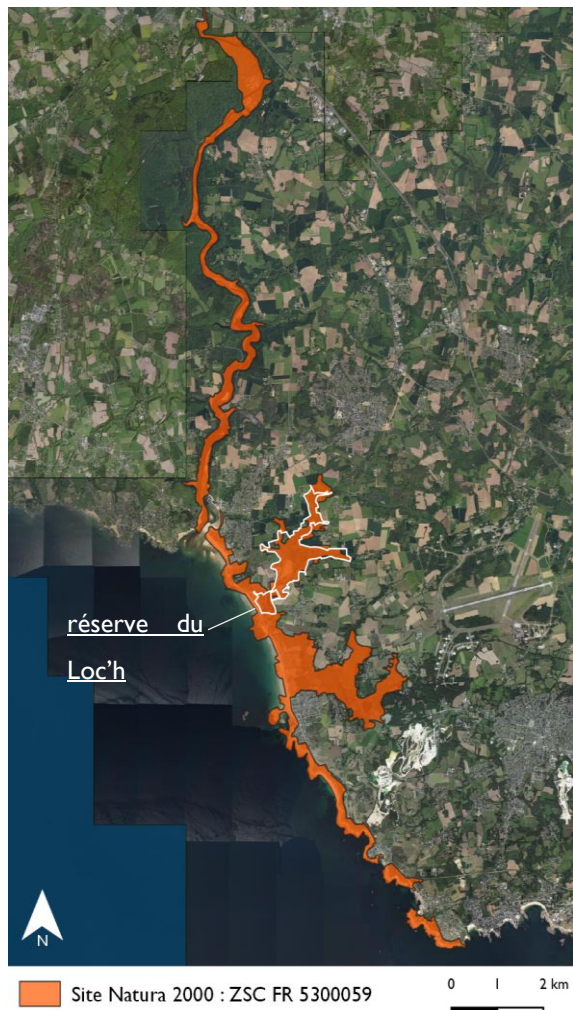
Des travaux de maintien de l'ouverture des landes sèches à Bruyère cendrée présentes sur affleurements rocheux (coût 2021 : 1 360 € TTC, broyage-exportation de 5 000 m²) et des actions de maintien de l'Asphodèle d'Arrondeau (espèce protégée) sont réalisés tous les ans.

4.4. Réserve Naturelle Régionale des étangs du Loc'h (Guidel)

La Réserve Naturelle Régionale du Loc'h (*photo ci-dessous*) est une zone humide arrière-dunaire remarquable de 125 hectares, dont 37 ha d'habitats naturels d'intérêt européen : prairies subhalophiles, canaux et mares eutrophes, mégaphorbiaies, dépressions humides intradunales (bas-marais).

La zone humide du Loc'h est gérée depuis 1994 par la Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan et classée en RNR depuis 2008.





Stéphane BASCK (Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan), Conservateur de la Réserve Naturelle Régionale du Loc'h, présente les actions menées ou en cours sur la réserve naturelle.

4.4.1. Plan de gestion de la Réserve naturelle

Le plan de gestion de la RNR, établi pour la période 2014-2019, a été reconduit en 2020 et 2021 avec l'avis positif du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et la validation par le Conseil Régional de Bretagne. Un nouveau plan de gestion est à établir.

Stéphane BASCK rapporte à ce sujet l'avis de la Commission Aires protégées du CSRPN : « On fait un plan de gestion sur 10 ans, avec une évaluation à mi-parcours pour stabiliser un plan de gestion intégrant les changements observés ; le plan de gestion « transitoire » avant ouverture à la mer est axé sur l'observatoire des changements ; le plan de gestion actualisé après ouverture est le nouveau plan de gestion sur une RNR incluant une partie de Domaine Public Maritime. »

Depuis avril 2021, Betty VAGNE, Chargée de mission à la Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan, a réalisé l'évaluation du plan de gestion actuel et rédige un nouveau plan de gestion sur 10 ans (2023-2032), selon la nouvelle méthodologie nationale Réserves Naturelles de France/ Office Français de la Biodiversité.

Romain BAZIRE, Chargé de mission à la FDC56, anime lui « l'Observatoire des changements » qui accompagne le projet de restauration des continuités écologique et sédimentaire de la Saudraye (rappel : la Directive européenne Cadre sur l'Eau impose la reconnexion naturelle à la mer de la Saudraye). Cet observatoire, encadré par un comité scientifique, comporte notamment tout un ensemble de suivis qui va permettre de traduire l'évolution du site avant/ après ouverture à la mer.

Sylvain MURS, Technicien à la FDC56, est arrivé en remplacement de Jean-Pierre PICHARD, aujourd'hui en retraite, pour prendre en main l'entretien du site et apporter un appui aux suivis naturalistes.

L'année 2021 a été consacrée au renouvellement du classement de la réserve, à la révision de son périmètre et à l'adaptation de sa réglementation au futur contexte de site réouvert à la mer.

Réserve Naturelle Régionale des étangs du Loc'h (Guidel)

Plan de gestion 2023-2032									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Observation des changements sur les milieux impactés Gestion par fauche jusqu'à reconnexion				Evaluation à mi- parcours	Gestion des milieux impactés en tenant compte des changements observés				Evaluation du plan de gestion
Gestion courante des milieux non impactés ; - Gestion des milieux non impactés : dune et prairies mésophiles Petit Loc'h, prairies de basses altitudes en périphérie du Grand Loc'h					Poursuite de la gestion courante des milieux non impactés tenant compte de l'évaluation				
Gestion courante de la réserve (facteurs clés de la réussite) - Création et entretien des infrastructures ; Interventions sur le patrimoine naturel ; Gestion administrative et gestion du personnel ; Prestation d'accueil et animations ; Création de supports de pédagogie et d'animation ; Participation à la recherche ; Surveillance de la réserve et police de l'environnement					Poursuite de la gestion courante de la réserve tenant compte de l'évaluation				

4.4.2. Restauration des continuités écologique et sédimentaire de la Saudraye

Jean MANELPHE présente un bref rappel historique et un point d'actualité sur le projet d'ouverture à la mer de la Saudraye, projet piloté par Olivier PRIOLET, Responsable de l'Unité Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) à la DEDD de Lorient Agglomération :

- l'ouvrage à l'embouchure de la Saudraye est classé en « liste 2 » et donc soumis à une obligation de continuité au titre de la Directive européenne Cadre sur l'Eau ;
- une étude a été portée par la Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan, gestionnaire de la RNR du Loc'h, en 2013-2014 ; le principe retenu pour cette étude était la restauration des continuités écologique et sédimentaire ;
- le CSRPN a émis un avis favorable sur le projet et celui-ci a été intégré dans le plan de gestion de la RNR 2015-2019 ;
- en 2020, les parties prenantes se sont accordées pour mandater Lorient Agglomération à coordonner le projet et mettre en œuvre les travaux.

En 2021, un protocole d'accord entre les parties prenantes a été rédigé et validé. Une subvention « France relance/ Biodiversité » a été attribuée au projet (80 % de 300 000 €).



Ouvrage de sortie en mer de la Saudraye

En 2022, Lorient Agglomération va procéder au lancement de différentes études pour affiner le projet :

- étude juridique,
- nouvelle modélisation hydraulique,
- étude des risques et des dispositifs de protection si nécessaire,
- analyse des contraintes sociaux-économiques et réglementaires,
- maîtrise d'œuvre des travaux,
- dossiers réglementaires.

Les travaux sont envisagés à l'été 2023 selon les conclusions des études complémentaires. Ils seront réalisés en période de faibles coefficients de marée afin de faciliter au maximum la migration de certaines espèces.

Le comité de pilotage valide le bilan 2021 et le prévisionnel d'activités 2022 présentés précédemment avec les différents partenaires intervenant sur le site.

Jean MANELPHE clôt la réunion à 17h15, en remerciant toutes les personnes ayant participé au Comité de pilotage Natura 2000.